



Exonération des indemnités journalières

Par **seitre**, le **03/12/2010** à **11:24**

Bonjour, un de nos amis est photographe-auteur, inscrit à l'AGESSA à qui il paye ses charges sociales. Il a fait un AVC et touche des indemnités journalières de longue maladie. Il est reconnu par la sécurité sociale comme assimilé salarié, il déclare ses revenus en BNC en tant qu'auteur (équivalent artiste) et tient une comptabilité avec une TVA d'auteur à 5,5%. C'est donc un statut très particulier. La Sécurité sociale affirme qu'il n'a pas à déclarer ses IJ puisque l'AVC invalidant est la première donnée dans les exonérations, mais le FISC refuse l'exonération au motif qu'il n'est pas salarié.

Quelle est votre position?

Merci d'avance,

Seitre